

Cannon,	Fulton,	Lapointe,	Poulin,
Cardiff,	Gagnon,	Leduc,	Pouliot,
Carter,	Gardiner,	Lefrançois,	Prudham,
Casselman,	Garland,	Léger,	Ratelle,
Catherwood,	Garson,	Lesage,	Richard
Cauchon,	Gauthier	Little,	(Gloucester),
Cavers	(Lac-Saint-Jean),	Macdonald	Rinfret,
Charlton,	Gauthier (Lapointe),	(Edmonton-Est),	Robinson,
Chevrier,	Gauthier (Portneuf),	Macdonnell	Rocheport,
Churchill,	Gauthier (Sudbury),	(Greenwood),	Rooney,
Cleaver,	Gibson,	MacDougall,	Ross (Hamilton-
Cloutier,	Gingras,	MacKenzie,	Est),
Conacher,	Goode,	MacLean (Cap-	Rousseau,
Corry,	Gour (Russell),	Breton-Nord	Rowe,
Côté (Saint-Jean-	Gourd (Chapleau),	et Victoria),	St-Laurent,
Iberville-	Harkness,	Macnaughton,	Simmons,
Napierville),	Harris (Danforth),	McCann,	Sinclair,
Côté (Verdun-	Harris (Grey-	McCulloch,	Sinnott,
La Salle),	Bruce),	McCusker,	Smith (Moose-
Courtemanche,	Harrison,	McDonald (Parry-	Mountain),
Crestohl,	Healy,	Sound-Muskoka),	Smith (Queens-
Cruickshank,	Hellyer,	McIlraith,	Shelburne),
Darroch,	Helme,	McIvor,	Smith (York-Nord),
Dechène,	Henderson,	McLean (Huron-	Stick,
Decore,	Hetland,	Perth),	Stuart (Charlotte),
Dinsdale,	Hodgson,	McLure,	Studer,
Dion,	Hosking,	McMillan,	Valois,
Drew,	Howe,	McWilliam,	Viau,
Dumas,	Huffman,	Major,	Ward,
Eudes,	Hunter,	Massé,	Warren,
Eyre,	Jutras,	Monette,	Weaver,
Fairclough, (M ^{me})	Kickham,	Mott,	Weir,
Ferrie,	Kirk (Digby-	Murphy,	Welbourn,
Follwell,	Yarmouth),	Murray (Oxford),	White (Hastings-
Fournier (Hull),	Lafontaine,	Mutch,	Peterborough),
Fournier (Maison-	Laing,	Nadon,	White (Middlesex-
neuve-Rosemont),	Langlois (Berthier-	Nowlan,	Est),
Fraser,	Maskinongé),	Parent,	Whiteside,
Fulford,	Langlois (Gaspé),	Pinard,	Wood—160.

Et comme la proposition d'amendement est mise en délibération;

M. Quelch, appuyé par M. Thomas, propose en sous-amendement: Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots suivants:

“Nous déplorons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas dédommagé les bénéficiaires de l'allocation d'ancien combattant de la hausse du coût de la vie par une majoration appropriée de l'allocation.”

Et un débat s'élevant et se poursuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Courtemanche.

A 6 h. 15 du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement, sans consulter la Chambre, jusqu'à demain, à 2 heures et demie de l'après-midi, conformément à l'ordre spécial adopté le vendredi 2 novembre 1951.